Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260126-DDP26_012-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

RESEAU LIBELLULE

DECISION DU PRESIDENT N°26-012

OBJET : M26-007 : MARCHÉ DE SERVICES PORTANT SUR DES PRESTATIONS de MAINTENANCE DES AUTOMATES DE PRËTS A LA MEDIATHEQUE DE JANZE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 relatifs à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021 (DCC21-014), modifiant la délibération du 15 juillet 2020 (DCC20-064), autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision pour l'attribution et la signature des marchés publics de services – prestations intellectuelles dont la valeur estimée hors taxe est inférieure au seuil européen de publicité y afférant,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire d'automates de prêts nécessitant un entretien régulier afin d'assurer leur sécurité d'usage et leur pérennité ;

Considérant qu'au vu du montant estimé, il a été décidé la passation d'un marché portant sur **des prestations de maintenance des automates de prêt à la médiathèque de Janzé**, via une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant que la société **Bibliotheca** a les compétences techniques requises permettant d'assurer les interventions dans les délais impartis et a proposé une offre financière satisfaisante ;

DECIDE

Article premier :
D'attribuer le **marché** de services (M26-007) portant sur la **maintenance des automates de prêt à la médiathèque de Janzé** ainsi qu'il suit :

Entreprise	Montant global*	Durée maximale
Bibliotheca 5 Boulevard des Bouvets 92000 - Nanterre SIRET N° 444 272 009 00044	Annuel **1 609,47 € HT,** soit **1 931,36 € TTC** 3 ans **4 828,41 € HT,** soit **5 794,09 € TTC**	1 an, reconductible tacitement 2 fois (3 ans maximum)

**prix révisables*

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260126-DDP26_012-DE

Article deux :
De signer le marché, sous la forme d'un contrat de maintenance, avec l'entreprise précitée, dans les conditions financières définies ci-dessus, ainsi que tout document s'y rapportant, en ce compris les avenants et les modifications éventuelles.

Article trois :
Les crédits seront inscrits au Budget principal, Article 6156, Service 3210, Fonction 321, analytique : Médiathèque de Janzé.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à Bibliotheca.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 20 janvier 2026

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 24/01/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.